

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 31 août 1981

fixant les prix minimaux de vente de l'huile d'olive mise en vente dans le cadre de l'adjudication prévue par le règlement (CEE) n° 2239/81

(Le texte en langue italienne est le seul faisant foi.)

(81/739/CEE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS
EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement n° 136/66/CEE du Conseil, du 22 septembre 1966, portant établissement d'une organisation commune des marchés dans le secteur des matières grasses ⁽¹⁾, modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 3454/80 ⁽²⁾, et notamment son article 12 paragraphe 4,considérant que, conformément à l'article 1^{er} du règlement (CEE) n° 2239/81 de la Commission, relatif à la remise en vente par adjudication de l'huile d'olive détenue par l'organisme d'intervention italien ⁽³⁾, celui-ci met en vente une quantité globale d'environ 33 000 tonnes d'huile d'olive, provenant des interventions de la campagne oléicole de 1777/1978 ;

considérant que l'article 6 du règlement précité prévoit qu'il est fixé pour chaque lot, compte tenu des offres reçues, un prix minimal de vente ;

considérant que, en raison des offres faites, il convient de fixer le prix minimal pour chaque lot au niveau visé ci-après ;

considérant que le comité de gestion des matières grasses n'a pas émis d'avis dans le délai imparti par son président,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION :

Article premier

L'attribution des lots se fait dans l'ordre suivant :

- lot numéro 5,
- lot numéro 6,
- lot numéro 2,
- lot numéro 4,
- lot numéro 3,
- lot numéro 1.

Article 2

Les prix minimaux de vente visés à l'article 6 du règlement (CEE) n° 2239/81 sont fixés comme suit :

- lot numéro 1 : 235 000 Lit/100 kg,
- lot numéro 2 : 238 500 Lit/100 kg,
- lot numéro 3 : 237 500 Lit/100 kg,
- lot numéro 4 : 237 900 Lit/100 kg,
- lot numéro 5 : 239 000 Lit/100 kg,
- lot numéro 6 : 238 800 Lit/100 kg.

Article 3

La République italienne est destinataire de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 31 août 1981.

Par la Commission

Poul DALSAGER

Membre de la Commission

⁽¹⁾ JO n° 172 du 30. 9. 1966, p. 3025/66.

⁽²⁾ JO n° L 360 du 31. 12. 1980, p. 16.

⁽³⁾ JO n° L 218 du 4. 8. 1981, p. 28.